



Organisme de bassin versant  
Abitibi-Jamésie

*L'eau, notre richesse collective!*

TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN  
VERSANT ABITIBI-JAMÉSIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

**Table régionale de gestion intégrée de  
l'eau par bassin versant Abitibi-Jamésie,**  
Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie

Lieu : UQAT, pavillon Amos, salle 5024  
341, rue Principale Nord  
Amos (Québec)  
J9T 2L8

Le 1er décembre 2016 à 13:00, étaient présents :

- Mme Cindy Cormier, Golder Associates
- Mme Lucienne Anctil, Coordinatrice en environnement, Hecla Québec
- Mme Jessica Morin, Environnement et développement durable, Canadian Malartic
- M. Richard Genest, Association chasse et pêche Val-d'Or
- M. Normand Roy, Forêt ornithologique Askikwaj et membre administrateur du C.A. OBVAJ
- Mme Mmé Mélanie Falardeau, Directrice Service d'aménagement du territoire, MRC Abitibi
- Mme Isabelle Dufresne, Technicienne en environnement, Municipalité d'Amos
- Mme Carol-Anne Langlois, Urbaniste, Municipalité de Senneterre-ville
- Mme Jocelyne Wheelhouse, Conseillère, Municipalité de la Motte
- Mme Jacinthe Pothier, Aménagiste, MRC Vallée-de-l'Or
- M. Normand Grenier, Directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC Abitibi-Ouest
- M. Martin Bélanger, Biologiste service des inventaires et plans, direction de l'Abitibi-Témiscamingue, Ministère des Transports du Québec
- M. Frédéric Bilodeau, Agent de planification, de programmation et de recherche / Santé environnementale, Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
- M. Jonathan Gagnon, Biologiste, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Mme Nicole Damas, conseillère régionale en agroenvironnement, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Centre de service agricole
- M. Clémence Wangni, Conseillère, Ministère de la Sécurité publique
- M. Luc Bossé, administrateur

Étaient également présents :

- Geneviève Mongeau : Directrice générale *par intérim*, OBVAJ
- Kimberly Côté : Chargée de projet et Responsable aux relations avec les municipalités, OBVAJ

N'étaient pas présents :

- Mme Judith Morin, Coordinatrice en environnement, Camflot/Richmont Inc.
- Mme Sylvie Morin, Technicienne agricole, Groupe Conseil Agricole du Québec
- M. Serge Bastien, Président SESAT
- M. Ghislain Galarneau, administrateur OBVAJ
- M. Sylvain Vachon, Président de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue

- M. Abdelkabar Maqoud, Professeur/chercheur, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- M. Ghislain Brunet, Conseiller, Municipalité de Macamic
- Mme Véronique Mayer, Directrice Qualité, Eaux Vives Water Inc.
- Mme Ghyslaine Dessureault, Consultante motoneige/pourvoirie, Tourisme Abitibi-Témiscamingue
- M. Jean-François Doyon, Vice-Président environnement et développement durable, Agnico-Eagles Mines Limited
- Mme Marie-Ève Strzelec, Agente de développement pour la municipalité de Berry
- Mme Chantal Martel, Directrice adjointe, Municipalité de Taschereau
- M. François Gibeault, Directeur de l'urbanisme, Municipalité de Lebel-sur-Quévillon
- M. Patrick Garneau, Directeur général, Tembec
- Mme Chantal Carrier, Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire

Il a été procédé à l'examen des sujets suivants :

## 1. Ouverture de la séance

### 1.1 Lecture de l'ordre du jour

Le mot de bienvenue est présenté par la coordonnatrice de la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, Mme Geneviève Mongeau.

### 1.2 Nouvelles de l'OBVAJ

Les dernières nouvelles de l'OBVAJ sont présentées :

- À partir du 6 décembre 2016 la publication trimestrielle de l'*Infolettre* a été remise en circulation. Il a été mentionné aux collaborateurs que s'ils désirent la recevoir, ils doivent nous faire parvenir par écrit leur adhésion conformément à la Loi canadienne anti-pourriel. Un courriel a été envoyé à tous les collaborateurs à cet effet au mois de novembre 2016;
- Il a été annoncé aux collaborateurs que la version de travail du Plan directeur de l'eau (PDE) est maintenant disponible en ligne sur le site internet de l'OBVAJ pour tous les acteurs. Quoique le document ne soit pas encore officiellement approuvé par le MDDELCC, Mme Sonia Duchesne a confirmé que la version de travail pouvait être mise en ligne à ce stade du processus. La version de travail du PDE est [disponible ici!](#)
- Face à la problématique du manque de données concernant les eaux sur le territoire constatée suite à la rédaction du PDE, enjeu également soulevé par certains collaborateurs lors des deux premières rencontres de priorisation du Plan d'action, un projet pilote d'analyse de la qualité de l'eau a été présenté à la TRGIEBV. Le projet fait l'objet d'une demande de subvention pour le Fonds Loblaws pour l'eau et touche les bassins versants des rivières Harricana et Abitibi, bassins versants présentant le plus de pressions anthropiques. Le projet répond aux orientations suivantes du Plan d'action : *A2 : Gérer la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant* et *A3 : Améliorer les connaissances terrain*.

Nous soulignons aux collaborateurs que l'OBVAJ est présentement à la recherche de financement pour ce projet qui est évalué à plus de 35 000,00\$ pour une année d'échantillonnage de 10 stations supplémentaires sur le terrain qui permettront d'être complémentaires 8 stations mises en place par le

Réseau-rivières et les 13 lacs du RSVL. Nous demandons aux collaborateurs de nous contacter afin de nous suggérer des partenaires financiers s'il-y-a lieu. Il est également souligné que les municipalités ayant démontré un intérêt pour ce programme dans le cadre de la tournée des municipalités ont été contacté afin de solliciter leur implication. Il a aussi été demandé aux collaborateurs de suggérer des plans d'eau ou des cours d'eau à échantillonner selon leurs préoccupations.

## 2. Priorisation du Plan d'action du PDE

### 2.1 Objectif 11 : Élaborer un protocole de détermination des cotes de crues spécifiques à la région.

Mme Geneviève Mongeau présente l'enjeu concernant la détermination parfois non adaptée des cotes de crues de pour certains territoire de la zone de gestion. Le ministère de l'Environnement lançait, en août 1998, le Programme de détermination des cotes de crues de récurrences de 20 ans et de 100 ans (PDCC), lequel visait 155 nouveaux secteurs de lacs et de rivières au Québec; ce programme a pris fin en 2004. Depuis, il n'existe plus de programme gouvernemental relatif à la détermination des zones inondables et comme les fonds du gouvernement du Québec étant épuisés pour ce programme, la responsabilité revient depuis lors, aux MRC et municipalités. La couverture régionale par le programme de détermination des cotes de crue est partielle. Lors de la rédaction du PDE, le cas du lac Abitibi a révélé les limites de ce programme, entre autres lors de cas de gestion transfrontalière du lac. De plus, des problématiques d'autorisation de développement ont également été soulevées par des municipalités en raison des zones inondables ayant été définies par ce programme.

#### Points importants qui ont été mentionnés :

- Diverses municipalités ont tenté des actions afin de faire modifier sans succès les cotes de crues non adaptées, notamment la municipalité de Barraute et la Paroisse de Senneterre.
- La détermination des cotes de crue effectuée se basait généralement sur des analyses statistiques considérant les débits maximums annuels;
- Ces débits ont été enregistrés à des stations hydrologiques associées au territoire d'étude, toutefois, l'occupation très récente de plusieurs secteurs de la région rend difficile l'exploitation de données historiques.
- Les actions réalisées par l'OBVAJ ont été détaillées :
  - Des démarches ont été entreprises par l'OBVAJ afin de d'édifier un protocole concernant le développement de cotes de crues plus adaptées pour certains secteurs;
  - L'OBVAJ a par ailleurs proposé un projet au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) pour la réévaluation des cotes de crues, qui a été refusé;
- En dernier point, les étapes à entreprendre ont été présentées :
  - Voir à la recension des cas problématiques;
  - Identifier les intervenants (municipalités et MRC touchées);
  - Élaborer une méthodologie adapté au contexte régional (Élaboration d'un protocole);
  - Validation du protocole avec le MDDELCC et le Centre d'Expertise Hydrique du Québec (CEHQ).

## Interventions :

1— Intervention d'un collaborateur afin de souligner que les cotes de crue de la municipalité de Barraute ont été révisées à la demande de la municipalité en 2013 et que c'est suite à cette révision que la municipalité, insatisfaite des modifications, a entrepris d'effectuer des relevés afin de prouver que les modifications étaient également mal adaptées, comme l'an 2013 qui a servi d'année de référence a enregistré un taux inhabituel de précipitations et d'inondations.

2— Un collaborateur demande quel est le but de cet objectif plus précisément. Mme Mongeau répond que celui-ci tend à évaluer la possibilité de mettre en place un outil de concertation entre les municipalités du territoire insatisfaites de certains secteurs visées par les cotes de crues tout comme d'évaluer la possibilité de développer un protocole plus adapté à la spécificité régionale. Toutefois, Mme Mongeau spécifie que ce dernier point a été ajouté au Plan d'action avant qu'un projet soit proposé au CEHQ, puis rejeté.

### **2.2 Objectif 12 : Gestion interprovinciale; mise en œuvre d'une gestion par bassin versant sur le lac Abitibi**

Mme Geneviève Mongeau présente l'objectif de la gestion interprovinciale des eaux. Cet objectif touche plus spécifiquement le cas de la gestion du lac Abitibi, qui consiste en un réservoir dont le niveau d'eau est maintenu par la présence du barrage hydro-électrique Twin Falls qui est situé en aval du lac Abitibi, du côté ontarien. La problématique reliée à cet enjeu est que la gestion du lac a révélé des seuils du niveau d'eau parfois trop bas, parfois trop élevés, ce qui a engendré maints dommages et de nombreux coûts.

#### Points importants qui ont été mentionnés :

- La faible bathymétrie de la partie québécoise fait en sorte que les variations du niveau de l'eau ont beaucoup plus d'impacts sur la partie québécoise;
- La partie québécoise du lac n'est nullement considérée dans le Plan de gestion des eaux (PGE), et le MRN-Ontario a autorisé des exceptions quant au dépassement du seuil minimal du niveau de l'eau du lac Abitibi pour maintenir l'activité économique du barrage;
- Lorsque le seuil minimal d'été fixé dans le PGE des eaux du lac est atteint, la baignade, la mise à l'eau des bateaux de plaisance et la navigation sont compromises;
- Divers impacts importants ont été constatés de la mauvaise gestion du barrage : érosion des berges, dommages importants aux infrastructures publiques, inondations, présence de cyanobactéries, disparition d'espèces d'oiseaux, etc.
- Le rapport émis par le CEHQ visant à informer les municipalités riveraines du lac Abitibi portant les cotes de crue fait abstraction du fait que celui-ci consiste en un réservoir géré par un barrage hydroélectrique et que la ligne des hautes eaux est en fait une ligne des hautes eaux modifiées (LHEM);
- Un protocole de communication clair de la gestion de l'eau du lac Abitibi entre les parties concernées au Québec et en Ontario fait défaut;
- Les actions réalisées ou en cours ont été détaillées :
  - L'OBVAJ a effectué des consultations publiques: citoyens, ministères, élus et directeurs généraux des municipalités.
  - Printemps 2013: l'OBVAJ interpelle le MDDEFP afin de signer une entente permettant de pallier aux manquements d'une gestion frontalière;

- Printemps 2015: le MDDELCC annonçait la prise en charge du dossier et créa un comité conjoint sur la gestion de l'eau; le comité conjoint Ontario-Québec sur la gestion de l'eau.
- En dernier point, les étapes à entreprendre ont été présentées :
  - Suivre l'évolution du comité conjoint sur la gestion de l'eau;
  - Effectuer une consultation avec la population afin de s'assurer de la satisfaction des usagers du territoire face aux nouvelles démarches.

Interventions :

1— Un collaborateur spécifie que la MRC d'Abitibi-Ouest effectue un suivi sur le niveau d'eau du lac afin de s'assurer que le niveau d'eau est adéquat pour la pêche.

**2.3 Objectif 13 :** Favoriser l'adhésion des municipalités à l'application du concept d'aquarresponsabilité ou de gestion intégrée de l'eau

Mme Kimberly Côté présente l'objectif de la promotion des concepts d'aquarresponsabilité ainsi que de gestion intégrée de l'eau auprès des municipalités du territoire.

Points importants qui ont été mentionnés :

- Le concept d'aquarresponsabilité et la certification d'aquarresponsabilité a été développé par l'institut international de l'aquarresponsabilité municipale. L'aquarresponsabilité est un concept qui englobe toutes les actions qu'une ville devrait entreprendre pour garantir une saine gestion de ses ressources et de ses services d'eau sur son territoire, et ce, afin d'assurer : la protection et la pérennité de la ressource, l'optimisation de la qualité des services, les coûts les plus avantageux et l'optimisation et la durabilité des infrastructures;
- Ce programme de certification s'adresse à toutes les villes qui ont le souci d'assurer la pérennité de leur ressource en eau et de leurs services d'eau afin d'en réaliser une gestion responsable et afin d'être certifiée, une ville doit être soumise à une procédure d'audit comportant 9 thèmes et 17 indicateurs de la gestion de l'eau;
- Les actions réalisées ou en cours ont été détaillées :
  - 2014: Audit d'aquarresponsabilité avec la Ville de Val-d'Or réalisé en partenariat avec l'IAM (Contribution de la Ville de Val-d'Or : 45 390\$, contribution de l'IAM : 36 720 \$)
  - Informer les élus et la population sur l'état des lacs et des cours d'eau de manière continue selon les données présentement disponibles ;
  - Projet de la Tournée des municipalités
  - Formation « L'eau, chaque geste compte ! »
- En dernier point, les étapes à entreprendre ont été présentées :
  - Développer un protocole régional d'aquarresponsabilité pour les petites municipalités (0-5000 habitants) pour favoriser la mise en œuvre de la GIEBV ;

- Promouvoir le concept de gestion intégrée de l'eau (GIE) via le concept d'aquaresponsabilité ;
- Réaliser des diagnostics de lacs de villégiatures;
- Augmenter la collecte de données concernant la qualité de l'eau du territoire ;
- Proposer une campagne de diminution de la consommation d'eau adaptée à la région;
- Proposer des formations au personnel technique des municipalités sur l'aquaresponsabilité.

#### Interventions :

1— Un collaborateur demande combien de villes sont certifiées aquaresponsables au Québec. Mme Kimberly Côté répond que seules les villes de Québec et de Val-d'Or ont été certifiées à ce jour.

#### **2.4 Objectif 14 :** Développer une vitrine médiatique pour favoriser l'information et la sensibilisation en lien avec les problématiques de l'eau

Mme Kimberly Côté présente le dernier objectif du Plan d'action qui concerne la médiatisation des informations concernant la gestion intégrée de l'eau sur la zone de gestion. Une vitrine médiatique permet de véhiculer facilement de l'information à des publics ciblés : municipalités, citoyens, membres, partenaires de mise en œuvre, etc. L'éducation et la sensibilisation sur les enjeux hydriques et les problématiques de la ZGIEBV Abitibi-Jamésie permettent la mobilisation des citoyens et des acteurs de l'eau dans la mise en œuvre de la GIEBV par exemple sur les avantages de l'aménagement d'une bande riveraine ainsi que la consommation responsable de l'eau, etc.

#### Points importants qui ont été mentionnés :

- Mme Kimberly Côté donne certaines spécifications concernant l'état actuel du projet *Engagés au fil de l'eau* et de l'implication de l'OBVAJ :
  - Projet régional (Abitibi-Témiscamingue) qui s'est échelonné de 2013 à 2015 touchant les étudiants du primaire, secondaire et cégep, selon le type d'activités ;
  - En 2016, le projet n'avait plus de fonds pour maintenir le poste de la coordonnatrice, donc le projet a été repris par les organismes partenaires dont l'OBVAJ;
  - L'OBVAJ coordonne et participe aux activités lorsque les écoles en font la demande;
  - Deux types d'activités sont offertes : *J'adopte un cours d'eau* et *Opération PAJE*
  - En 2016, l'OBVAJ a effectué deux activités *J'adopte un cours d'eau*. : École Le Tremplin de Malartic (Petite Rivière-Héva) et Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (Rivière Bourlamaque).
- Les actions réalisées ou en cours ont été détaillées :
  - Informer et sensibiliser les jeunes grâce au projet Engagés au fil de l'eau;
  - Publier des chroniques hydriques dans les bulletins municipaux grâce au projet de la Tournée des municipalités (26 journaux à ce jour)
  - Informer les membres par la publication de l'*Infeaulette*;
  - Informer les utilisateurs sur la qualité de l'eau;
  - Offrir des formations appliquées au public et aux professionnels;

➤ Formation « L'eau, chaque geste compte! »

- En dernier point, à mettre en oeuvre ont été présentées :
  - Organiser un forum régional sur l'eau;
  - Diffuser une revue de presse trimestrielle;
  - Développer une journée sur la gestion de l'eau au Camp des professeurs;

#### Interventions :

Aucune intervention n'a été effectuée suite à la présentation de cet objectif.

### **3. Présentation du rapport final du projet *Tournée des municipalités***

Mme Kimberly Côté effectue une présentation sur le projet de la Tournée des municipalités sur lequel elle a travaillé en 2015-2016 qui s'est soldé par la rédaction d'un rapport final en octobre dernier. Les modalités et le déroulement des rencontres sont présentés, puis Madame Côté expose les grandes lignes et conclusions du rapport.

Ce projet à portée régionale a eu pour objectifs :

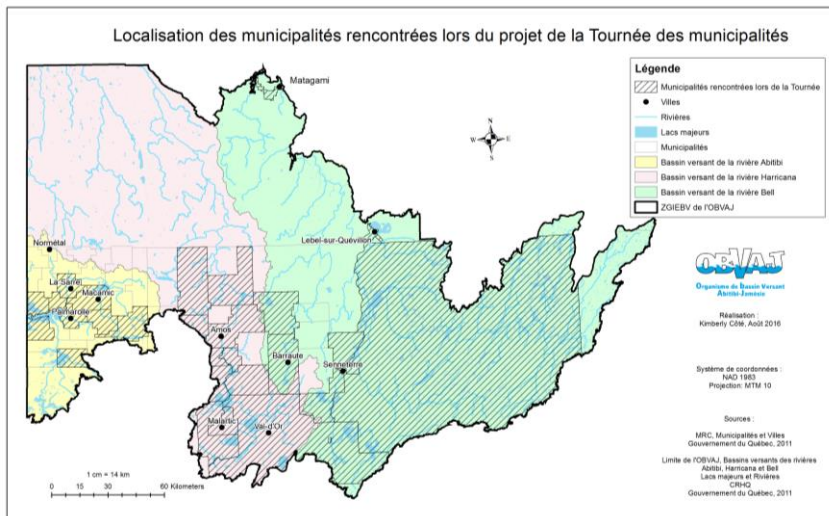
- d'établir un premier contact avec les acteurs et décideurs municipaux du territoire de gestion de l'OBVAJ;
- de recueillir les besoins et les connaissances des acteurs municipaux en matière de gestion intégrée de l'eau;
- de collecter de l'information sur les pratiques actuelles de gestion de l'eau;
- de faire valoir auprès de ces acteurs l'application et la mise en œuvre d'outils règlementaires;
- de faciliter le transfert de connaissances sur des thématiques précises liées à la gestion de l'eau ainsi que sur l'application de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV);
- d'augmenter la visibilité de l'OBVAJ auprès des municipalités et présenter les avantages d'une collaboration avec l'OBVAJ.

26 des 46 municipalités présentes sur le territoire de gestion de l'OBVAJ ainsi que plus de 80 intervenants ont été rencontrés dans le cadre de ce projet. Ce projet aura permis de réaliser 10 actions découlant de 4 objectifs du Plan d'action comme le présente le tableau suivant.

Objectifs et actions du plan d'action du PDE liés au projet de la Tournée des municipalités

Actions	Objectifs	Actions	Objectifs	Actions	Objectifs	Actions	Objectifs
	A3-1 Surveiller la qualité de l'eau résidentielle		A3-2 Exploiter un réseau d'observateurs terrain		B2-1 Favoriser l'application des règlements		E-1-1 Développer une vitrine médiatique pour favoriser l'information et la sensibilisation en lien avec les problématiques de l'eau
22	Approcher les partenaires de mise en œuvre	31	Compiler les résultats et alimenter les bases de données	48	Répertorier les besoins en connaissances des inspecteurs municipaux	81	Publier des chroniques hydriques
23	Répertorier les besoins des partenaires			50	Organiser une rencontre sur les règlements et les besoins des municipalités	84	Informers les utilisateurs sur la qualité de l'eau
24	Informers et sensibiliser la population			51	Informers les élus et municipalités sur la situation des lacs (pressions de pollution et diagnostics)		
27	Alimenter les bases de données des partenaires						

Le choix des municipalités rencontrées a été effectué en fonction de différents critères tels le nombre et la superficie des plans d'eau sur le territoire municipal, la présence ou non de villégiature, la présence de pression de pollution ainsi que la représentation spatiale. La carte suivante présente le territoire touché par le projet de la Tournée des municipalités.



La liste suivante présente les 10 thématiques de la gestion de l'eau dont il a été question lors des entretiens :

1. La qualité de l'eau potable en territoire isolé
2. Le traitement des eaux usées en territoire isolé
3. Les cyanobactéries
4. Les bandes riveraines
5. Les cotes de crues
6. Les espèces exotiques envahissantes
7. Le réseau de surveillance volontaire des lacs
8. Les associations de riverains
9. Les conflits d'usages
10. La mise en œuvre de la GIEBV



Environ 1 200 dépliants, cartes et affiches ont été fournis au total pour le projet. Les rencontres consistaient en des entrevues semi-dirigées où plus de 60 questions étaient posées aux intervenants. Suite à la rencontre, un « mini plan directeur de l'eau » a été envoyé à chacune des 26 municipalités rencontrées. Ce document comprenait :

- Un bref portrait des usages liés à l'eau sur le territoire;
- Un diagnostic des problématiques soulevées lors de la rencontre;
- Des pistes de solutions, recommandations et outils amenant un soutien aux municipalités concernant la GIEBV.

Suite à la réalisation de ce projet, l'OBVAJ présente différents constats. Afin de développer une gestion intégrée de l'eau sur son territoire de gestion, diverses ressources sont manquantes quant à la gestion municipale. Le manque d'informations et d'outils, le manque de ressources financières, le manque de temps ainsi que le manque de ressources humaines au sein des municipalités rend difficile l'application d'une adéquate GIEBV.

Ce rapport fourni diverses recommandations afin d'améliorer la situation :

1. La mise en place d'un lieu de concertation municipal sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
2. Recherche de financement;
3. Poursuite de l'acquisition de connaissances du territoire;
4. Développer des campagnes de sensibilisation;
5. Caractérisation de bandes riveraines
6. Encourager la création d'associations de riverains

Pour plus de détail sur ce projet, veuillez consulter le rapport synthèse sur le site internet de l'OBVAJ en [cliquant ici!](#)

#### Interventions :

1— Un collaborateur demande pour quelle raison ce ne sont pas toutes les municipalités qui ont été rencontrées ? Réponse : Les municipalités ont été sélectionnées en fonction des critères mentionnés plus haut, donc seule les municipalités présentant, par exemple, des plans d'eau sur leur territoire ont été rencontrées. De plus, le coût élevé de ce projet demandait une grande logistique quant aux déplacements sur le territoire et malheureusement la disponibilité offerte par l'OBVAJ pour les rencontres n'a pu satisfaire tous les acteurs. Il est également à considérer que certaines municipalités n'ont pas répondu à l'appel.

2— Un collaborateur souligne l'importance de souligner que les « préoccupations » des municipalités exposées dans le rapport, sont une perception des acteurs municipaux et ne reflètent pas nécessairement des faits. Mme Kimberly Côté mentionne qu'effectivement, ce sont les perceptions qui étaient ciblées pour certaines questions du questionnaire. Le but étant d'évaluer la capacité des acteurs municipaux, dans le présent contexte, à appliquer la GIEBV. Ceci a permis de mieux comprendre les perceptions des acteurs municipaux afin de développer dans le futur un soutien aux municipalités adéquat à leur besoin. La tournée des municipalités a permis de cerner à quel niveau se situe la connaissance des acteurs concernant les grandes problématiques de la gestion de l'eau spécifiques à la région, de quelle manière ils interviennent et à quel niveau l'OBVAJ peut développer des outils efficaces pour soutenir la mise en place d'une GIEBV.

3— Une question a également été posée concernant le manque de précision du terme « préoccupations » des acteurs municipaux. Mme Côté spécifie que ces rencontres, malgré l'utilisation d'un questionnaire, se sont déroulées sous le cadre d'entrevues semi-dirigées, ce qui signifie que les questions étaient ouvertes et que les réponses se trouvaient à être parfois difficilement quantifiables. Ce fait consiste en une limite de l'analyse statistique qui a ensuite été réalisée.

## 4. Questions diverses

### 4.1 Journée conférences municipales

Mme Mongeau mentionne présente le projet de la remise en place de la journée municipale organisée par l'OBVAJ. Cette journée ayant été effectuée pendant deux années de suite n'avait pas connu le succès escompté auprès des municipalités dans le passé. Lors de la Tournée des municipalités, ces dernières ont été sondées quant à leur intérêt à participer à ce genre d'évènement et les commentaires afin d'améliorer le concept de la journée ont été recueillis. Mme Mongeau propose donc aux collaborateurs de modifier la formule de la journée-conférences municipales afin d'intégrer une portion d'échange entre les municipalités, donc un volet plus dynamique que seules des présentations effectuées par des conférenciers tout au long de la journée. Ce forum qui pourrait être intégré à la journée permettrait aux acteurs municipaux présents de discuter du développement de solutions concernant des enjeux régionaux portant sur la gestion intégrée de l'eau pour la région. Ceci permettrait de faire un premier pas vers un lieu de concertation municipale exclusivement porté sur la gestion de l'eau et de sonder du même coup comment l'OBVAJ pourrait répondre aux besoins des municipalités concernant la gestion intégrée de l'eau.

Le cadre proposé étant une partie conférences où des informations pertinentes seraient données concernant 2 ou 3 enjeux de l'eau importants (érosion des berges, systèmes d'assainissement des résidences isolées, etc.) et une portion de la journée serait ensuite allouée aux acteurs afin de permettre le développement de pistes de solution et de partager les expertises entre municipalité.

M. Jonathan Gagnon se porte volontaire pour donner une conférence sur la gestion des bandes riveraines et propose d'aller sur le terrain voir deux exemples de bandes riveraines : une efficace et une où il y a une problématique importante de dénaturalisation.

Un collaborateur suggère également de présenter les ateliers afin de développer des solutions avec les acteurs municipaux en formant des groupes de travail avec des participants présentant des expertises différentes. Les résultats des différentes équipes doivent ensuite être présentés devant tous les participants.

### 4.1 Prochaine réunion de la TRGIEBV

En dernier lieu, comme le travail de priorisation des objectifs du plan d'action est terminé pour la TRGIEBV, un collaborateur demande quelles seront les fonctions de la TRGIEBV pour la suite des choses. Mme Mongeau spécifie que la prochaine étape consistera à se pencher, lors des prochaines réunions, sur le développement de manière concertée de projets portant sur les actions qui auront été jugées prioritaires. En résumé, nous travaillerons sur l'élaboration de projets permettant d'impliquer les acteurs du territoire sur les objectifs priorités du plan d'action et de voir à au développement d'ententes de bassin sur le territoire.

Levée de la réunion à 15 : 54.

Mme Geneviève Mongeau mentionne que la prochaine réunion de la TRGIEBV aura lieu à la fin de la période hivernale.

Nous vous incitons fortement à nous joindre afin de nous faire part de vos informations, suggestions ou commentaires sur les différents projets présentés, préoccupations, développement de projet ainsi que pour tout commentaire concernant la tenue des rencontres.

L'équipe de l'OBVAJ vous remercie grandement de votre précieuse collaboration.

Geneviève Mongeau,  
Directrice générale *par intérim*

[genevieve.mongeau@obvaj.org](mailto:genevieve.mongeau@obvaj.org)

Kimberly Côté,  
Chargée de projet et responsable des relations avec les municipalités

[kimberly.cote@obvaj.org](mailto:kimberly.cote@obvaj.org)